

# Achat de vaccins contre la variole

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della popolazione, protezione dei beni culturali**

Band (Jahr): **49 (2002)**

Heft 1

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-369469>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONSEIL FÉDÉRAL

# Achat de vaccins contre la variole

**DDPS. Le Conseil fédéral estime momentanément comme faible le risque pour la Suisse d'une intervention terroriste directe ou indirecte avec des armes biologiques. Malgré tout, il veut protéger aussi bien que possible la Suisse et sa population contre les conséquences éventuelles de telles armes. C'est pourquoi, il a décidé d'acquérir des vaccins contre la variole et autorisé un crédit supplémentaire de dix millions de francs à cet effet. Ce dernier doit encore être approuvé par la Délégation des finances des chambres fédérales.**

Le virus de la variole est considéré comme particulièrement dangereux puisqu'il se transmet très rapidement, que la population n'est plus que faiblement immunisée contre ce virus et qu'un traitement de cette maladie n'est pas possible. La seule mesure efficace est l'administration du vaccin. Sous réserve de l'approbation par la Délégation des finances des chambres fédérales, un contrat pour l'acquisition de trois millions de doses de vaccins

pour un montant de près de dix millions de francs a été conclu avec le laboratoire Berna Biotech S.A. A l'échelle internationale, cette quantité offre à la population suisse une protection bien au-dessus de la moyenne. Elle permet de combattre plusieurs foyers d'infection en même temps. Ces vaccins proviennent de réserves stockées à l'époque où l'on procédait encore à cette vaccination, c'est-à-dire avant 1977, raison pour laquelle un prix

modique a pu être obtenu pour leur achat. Le vaccin contre la variole n'étant pas sans présenter certains risques d'effets secondaires, il n'entre en ligne de compte que si des cas de variole étaient effectivement enregistrés. Le vaccin peut être administré jusqu'à quatre jours après exposition au virus et sa durée d'immunisation est de trois ans environ. La période de transition jusqu'à l'arrivée sur le marché d'un nouveau vaccin, produit avec des méthodes modernes, devrait durer de une à trois années.

Le Conseil fédéral a par ailleurs chargé le DDPS d'acquérir des vaccins contre la maladie du charbon (Anthrax) et des antidotes contre le botulisme, et d'optimiser l'organisation et la coordination des mesures de protection en étroite collaboration avec le Département fédéral de l'intérieur (DFI). Font notamment partie de ces mesures la mise sur pied rapide du réseau de compétences B du DDPS, et de la part de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), l'équipement et la formation d'experts et d'équipes d'intervention, le développement de procédés de mise en évidence et de diagnostic ainsi que la mise en fonction de laboratoires supplémentaires. □

## E P O . O 2

DANS LE CADRE D'EXPO.02

# La présence de la CRS

**cp. Lors de la conférence de presse tenue au début du mois de décembre 2001 à Morat, la Croix-Rouge suisse (CRS) a évoqué la participation de plus de 1000 samaritaines et samaritains dans le cadre du service sanitaire mis sur pied par l'Alliance suisse des samaritains (ASS) en prévision de la prochaine exposition nationale.**

Daniel Biedermann, directeur de la CRS, s'est réjoui que l'appel lancé par l'ASS à ses membres a été si bien entendu qu'en fort peu de temps, toutes les demandes ont été satisfaites. Les samaritains géreront deux postes sanitaires à Bienne, un poste à Neuchâtel, un à Yverdon-les-Bains et deux à Morat. Tous ces emplacements bénéficieront en outre de la présence de médecins et de personnel médical. Il s'agit de soulager les hôpitaux régionaux des cas mineurs alors que les patients plus gravement atteints seront

acheminés par les transports sanitaires vers ces établissements.

### Autres participations

Le service sanitaire d'Expo.02 et celui de l'Armée s'adjoindront la collaboration de 50 à 60 membres du Service Croix-Rouge (SCR). Le service de l'Armée sera destiné à décharger les hôpitaux régionaux. Quant aux membres du SCR, il s'agit de femmes ayant suivi une formation médicale et qui épaulent bénévolement le service sanitaire de l'Armée. En cas de catastrophe, elles apportent leur aide aux hôpitaux civils dans le cadre des hôpitaux militaires de base ou participent à des missions à l'étranger, comme le soutien de la Swisscoy, au Kosovo.

Dans le cas d'autres transports et opérations de sauvetage, la Garde aérienne suisse de sauvetage (Rega), elle aussi membre corporatif de la Croix-Rouge suisse, se tient prête à intervenir avec ses avions et ses hélico-

ptères. Il ne s'agit pas là d'une prestation spéciale limitée à Expo.02, mais d'une part intégrante de la mission qu'elle assume tout au long de l'année.

Du moment que la manifestation se déroule au bord de l'eau et sur l'eau, elle a naturellement besoin de mesures de sécurité liées à cet élément. A cet égard, la Société suisse de sauvetage (SSS) joue un rôle clé. Cette organisation sélectionne des particuliers et les forme dans ce domaine. Elle met en outre du matériel de protection et de sauvetage à la disposition de l'exposition. Enfin, point non négligeable, la SSS recrute parmi ses membres des personnes chargées de renforcer la police du lac; on estime à 700 le nombre de jours d'engagement.

«nous, samaritains» 1/02